



SANTO CÉIO

BULLETIN D'INFORMATION

CRISE SANITAIRE

RECOMMANDATIONS - INFORMATIONS VILLAGE

Restez chez vous

- Les gestes clés pour se protéger du Coronavirus COVID-19.
- Informations locales : écoles, commerces...

Max IVAN, Maire

Céciliens, Céciliennes,

A l'heure où le monde entier souffre et subit les assauts d'un ennemi invisible, c'est avec humilité, responsabilité et force que nous poursuivons la charge qui nous a été confiée par les urnes en 2014 en y associant les élus de la nouvelle majorité, ceci jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal.

Nous remercions au nom du conseil municipal, tous les électeurs qui sont venus exprimer leur choix, quel qu'il soit et nous appelons dès à présent, quelle que soit votre opinion, à nous rassembler dans un seul but : vaincre ce virus ensemble !

Dès les premières annonces du gouvernement, une cellule de crise s'est mise en place en Mairie. Les services municipaux, que nous remercions grandement, assurent la continuité du service public et une permanence téléphonique nuit et jour est assurée pour répondre au mieux à vos inquiétudes. Les personnes seules ou fragiles sont contactées régulièrement et nous apportons notre aide aux plus démunis. C'est cela notre village et nous continuerons tant que cela sera nécessaire.

Nous exprimons, au nom du conseil municipal, notre soutien indéfectible aux commerçants, artisans, vignerons ainsi qu'à toutes les entreprises qui se retrouvent à l'heure actuelle en grande difficulté. Merci à ceux qui peuvent rester ouverts. Céciliennes, Céciliens consommez chez eux pour les soutenir !

Grand soutien aussi aux commerçants non sédentaires du marché du samedi que nous avons dû suspendre temporairement à notre grand regret. Nous travaillons d'arrache-pied afin de trouver des solutions alternatives. Alors tenez bon !

Nous exprimons aussi notre solidarité et une grande reconnaissance à tout le personnel soignant, en particulier aux personnels de la Maison de Retraite, aux médecins, infirmiers, aides à domicile etc... sans oublier nos pompiers et nos gendarmes, qui sont sur le pied de guerre et qui poursuivent leur mission avec abnégation.

Grand merci aux personnels enseignants de nos écoles et de notre collège, présents eux aussi pour poursuivre l'éducation de nos jeunes.

Céciliennes, Céciliens faisons ce que nous savons faire de mieux, soyons solidaires et montrons l'exemple. N'hésitez pas à téléphoner aux personnes vulnérables que vous connaissez, sollicitez nos services en cas de problèmes, sollicitez vos élus, ils sont là pour ça, nous sommes à votre service.

Déjà des personnes se proposent pour rendre des services dans tel ou tel quartier, MERCI, vous avez tout compris !

Nous sommes face à une crise sans précédent pour nos générations et c'est ensemble, oui ensemble que nous nous en sortirons, nous en sommes convaincus.

La vie reprendra ! Pour le moment, Un seul mot d'ordre !

RESTEZ CHEZ VOUS !

Vive Santo Céio, vive le Vaucluse, vive la France !

Max IVAN, Maire

Vincent FAURE, 1^{er} adjoint et l'ensemble du conseil municipal.

- Informations Nationales
pages 3 à 5
- Informations Locales
pages 6 à 14
- Informations Pratiques
pages 15 à 16

MESURES CORONAVIRUS MAIRIE



FERMÉE AU PUBLIC

Permanence téléphonique
De 10h à 12h et de 14h à 16h

04 90 30 80 17

mairie@sainte-cecile.org

EN CAS D'URGENCE

06 10 84 41 31

Merci de suivre les
recommandations
Gouvernementales afin d'éviter
la propagation du virus

Directeur de publication : Max Ivan, Maire.

Rédacteur en chef : Vincent FAURE

Comité de rédaction : Vincent FAURE, Marie-Claude BARNEOUD, Christophe GUERINEAU, David VALLÉE, Raphaëlle FARJON.

Régie publicité, création & impression @ GFCOM
04 90 30 65 90 - info@gfcom.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Coronavirus COVID-19

les gestes clés pour se protéger

Le meilleur moyen de se protéger, et de protéger les autres : c'est d'appliquer quotidiennement des mesures d'hygiène simples et essentielles.

LES MESURES D'HYGIÈNE

Face aux infections, il existe des gestes simples pour se protéger et protéger son entourage :

- ✓ se laver les mains régulièrement ;
- ✓ tousser ou éternuer dans son coude ;
- ✓ utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- ✓ éviter les poignées de main et les embrassades.



COMMENT SE LAVER LES MAINS :



Au savon liquide de préférence avec de l'eau chaude

Bien masser la paume, le dessus, le côté, entre les doigts, les ongles et les poignets

**SE LAVER
AU MOINS
PENDANT
30 SECONDES**

Rincer à l'eau courante

OU UTILISER UNE LOTION HYDROALCOOLIQUE EN L'ABSENCE DE POINT D'EAU



Pensez à retirer vos bagues et bijoux !! Ils sont rétenteurs de germes et de bactéries et le lavage des mains en devient moins efficace.

QUAND SE LAVER LES MAINS :

- ✓ après avoir éternué, toussé, craché, s'être mouché ;
- ✓ après chaque réunion ;
- ✓ après avoir pris l'ascenseur ;
- ✓ après chaque déplacement en transports en commun ;
- ✓ après chaque passage aux toilettes ;
- ✓ avant et après s'être restauré ;
- ✓ avant de boire.

CONSEILS

- ✓ Attention aux bagues et bracelets, véritables « pièges à microbes » ;
- ✓ en cas d'absence de point d'eau utiliser une lotion hydroalcoolique. Toutes les quatre utilisations, se laver impérativement les mains à l'eau et au savon.

LES SYMPTÔMES DU CORONAVIRUS COVID-19



Les symptômes principaux sont :

- ✓ la fièvre ou la sensation de fièvre ;
- ✓ des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.

EN CAS DE SYMPTÔMES

- ✓ Téléphoner au service de santé au travail (s'il existe) ou au Samu (composer le 15) en faisant état des symptômes.
- ✓ Ne pas se rendre chez son médecin traitant ni aux urgences pour éviter toute potentielle contamination du public.
- ✓ Prévenir son responsable hiérarchique ou les ressources humaines.

Vous avez des questions sur le coronavirus :

- ✓ www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- ✓ numéro Vert 0 800 130 000 (ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

114 n° d'urgence par Sms ou fax pour les personnes malentendantes, aphasiques ou dysphasiques.

- ▶ **J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.**

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **j'appelle le SAMU - Centre 15.**

Qui est considéré comme une personne « à risque » ?

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée,
- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti-cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques, atteints d'hémopathie maligne en cours de traitement, présentant un cancer métastasé) ;
- les malades de cirrhose au stade B au moins, les femmes enceintes à partir du 3^{ème} trimestre de grossesse, les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²).

Quel comportement individuel adopter face au Coronavirus ?

Si je n'ai pas de symptômes **j'applique les gestes barrières** (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades, je réduis mes sorties au strict nécessaire : travail (si télétravail impossible), courses et visites médicales indispensables).

Si je n'ai pas de symptômes mais que **j'ai eu un contact étroit ou je vis avec une personne malade du COVID-19** : je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire, j'applique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades), je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie, je fais du télétravail.

Si je suis un professionnel de santé ne présentant pas de symptômes mais que j'ai eu un contact avec une personne malade du COVID-19 en l'absence de mesures de protection appropriées : je m'auto-surveille en prenant ma température 2 fois par jour, j'ap-

[...]

[...]

plique les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades), je porte un masque sur mon lieu de travail et avec les malades pendant 14 jours, je contacte un médecin et me fait tester systématiquement en cas d'apparition de symptômes.

Si j'ai des symptômes évocateurs de COVID 19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) : j'appelle **mon médecin traitant ou un médecin par téléconsultation, je n'appelle le 15** que si j'ai des difficultés respiratoires ou si j'ai fait un malaise, je m'isole strictement à domicile. Je me fais tester uniquement si je suis une personne fragile ou à risque, si je présente des signes de gravité, si je suis déjà hospitalisé, si je suis un professionnel de santé, si je suis une personne fragile en structure collective (EHPAD, handicap). Les tests en ambulatoire, avec prélèvements à domicile, sont possibles. Si je n'appartiens à aucune de ces catégories, un médecin effectue le diagnostic sur signes cliniques.

Si je suis testé positif ou si je suis diagnostiqué cliniquement : je reste strictement à domicile, si j'ai un rendez-vous médical indispensable je porte un masque pour m'y rendre. **Mon isolement sera levé 48h après la résolution complète des symptômes.**

En cas de difficulté respiratoire, j'appelle le 15. Je me fais prescrire un arrêt de travail initial d'une durée de 7 à 14 jours, entre le 6ème et le 8ème jour j'ai un avis médical, à distance, pour faire surveiller mes symptômes. En fonction de mon état je renouvelle cet arrêt pour 7 jours supplémentaires. **Mon isolement sera levé 48h après la résolution complète des symptômes.**

Si je suis testé négatif, je continue d'appliquer les gestes barrières (je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades) et je limite mes déplacements au strict nécessaire.

Si je suis un professionnel de santé et que je présente des symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) : je contacte mon médecin, le médecin de ma structure de soin ou un médecin par téléconsultation. Je n'appelle le 15 que si j'ai des difficultés respiratoires. Je m'isole strictement à domicile et je me fais tester systématiquement. Si je suis positif, je m'isole strictement. **Si je suis négatif, je peux continuer le travail.**



Questions sur le Coronavirus :
numéro Vert ☎ 0 800 130 000
(ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA)

JEUDI 19 MARS 2020

Siège administratif

Les locaux sont fermés jusqu'à la fin des mesures de confinement.

Le standard et les numéros d'appel des services fonctionnels font l'objet d'un renvoi automatique sur les lignes de téléphone mobile des agents placés sous le régime du télétravail.

Tous les chefs de service consultent leur messagerie et en assurent le suivi.

SERVICE DES DECHETS MENAGERS
(effectifs présents : 75 %)

Collecte des déchets en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères, mission essentielle et obligatoire, est assurée en priorité. Pour cette semaine, elle est assurée dans les conditions et aux jours de collecte habituels. Il en est de même pour la collecte à domicile des personnes à mobilité réduite (PMR).

La collecte des emballages ménagers recyclables (sacs jaunes) est également assurée ce mercredi.

Collecte des déchets en apport

volontaire (colonnes enterrées)

Le levage des colonnes contenant les ordures ménagères et les bio-déchets est assuré en priorité et se fait cette semaine dans les mêmes conditions que d'habitude (2 levages hebdomadaires pour les ordures ménagères résiduelles et pour les emballages ménagers recyclables).

Les opérations de levage des colonnes emballages **papiers et verre** n'étant pas prioritaires, elles n'auront lieu que tous les 15 jours.

La collecte des cartons pour les professionnels, la collecte des encombrants à domicile et le service de broyage à domicile pour les particuliers sont suspendues jusqu'à la fin des mesures de confinement.

Accès aux déchetteries

Les deux déchetteries intercommunales sont fermées à compter du mercredi 18 mars, et ce jusqu'à la fin des mesures.



En raison des dispositions liées à la crise sanitaire, les services du Syndicat RAO et de la SAUR sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour toutes questions relatives aux factures, aux abonnements ou toutes opérations courantes : contactez **la SAUR via "espace client" sur saurclient.fr**

En cas d'urgence, contactez la SAUR au **N° 04 30 62 10 08**.

Pour toute autre question concernant le Syndicat RAO, appelez le N° **06 24 99 39 18**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

LISTE DES MEDECINS DE GARDE POUR L'ANNÉE 2020

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1er Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	1er et 2 Dr ROCCHI 04 90 37 73 59 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	7 et 8 Dr MORALES 04 90 37 20 65 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	4 et 5 Dr VINCENT 04 90 37 71 81 21 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	1er - 2 et 3 Dr BROSSEY 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène	1er Dr MALVARDINE 04 90 37 21 82 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	4 et 5 Dr VINCENT 04 90 37 71 81 21 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	1er et 2 Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	5 et 6 Dr VINCENT 04 90 37 71 81 21 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	3 et 4 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	7 et 8 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	9 et 10 Dr VICENT 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène
4 et 5 Dr BONNOLURE 04 90 34 03 57 24, Av. Jean Jaurès 84058 Sainte-Cécile-les-Vignes	8 et 9 Dr ADOLLA 04 90 34 34 56 4, Avenue de la Gare 84420 Polène	14 et 15 Dr BONNOLURE 04 90 34 03 57 24, Av. Jean Jaurès 84058 Sainte-Cécile-les-Vignes	11 et 12 Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	6 - 9 et 10 Dr ADOLLA 04 90 34 34 56 4, Avenue de la Gare 84420 Polène	6 et 7 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	13 et 14 Dr ADOLLA 04 90 34 34 56 4, Avenue de la Gare 84420 Polène	8 et 9 Dr TOGA 04 90 34 34 56 4, Cour. J. Estève 84058 Sérignan-du-Comtat	12 et 13 Dr BONNOLURE 04 90 34 03 57 24, Av. Jean Jaurès 84058 Sainte-Cécile-les-Vignes	10 et 11 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	11 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	12 et 13 Dr VICENT 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène
11 et 12 Dr MAYROGOME 04 90 34 21 95 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	15 et 16 Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	21 et 22 Dr ADOLLA 04 90 34 34 56 4, Avenue de la Gare 84420 Polène	13 Dr MORALES 04 90 37 20 65 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	16 et 17 Dr BRETSCHEM 04 90 34 05 52 34, Av. Jean Moulin 84058 Sainte-Cécile-les-Vignes	13 et 14 Dr FRAUCCO 04 90 30 00 26 2, Chemin Morass 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes	13 et 14 Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	22 et 23 Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	19 et 20 Dr ROCCHI 04 90 34 34 56 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	17 et 18 Dr FRAUCCO 04 90 30 00 26 2, Chemin Morass 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes	14 et 15 Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	19 et 20 Dr FRAUCCO 04 90 30 00 26 2, Chemin Morass 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes
18 et 19 Dr BALLY 04 90 34 05 52 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	22 et 23 Dr ARRES 04 90 40 04 76 Route du Plan de la Gare 84100 Uchaux	28 et 29 Dr VICENT 04 90 34 30 50 26, Avenue H. Fabre 84420 Polène	18 et 19 Dr ARRES 04 90 40 04 76 Route du Plan de la Gare 84100 Uchaux	21 Dr VINCENT 04 90 37 71 81 21 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	20 et 21 Dr FRAUCCO 04 90 30 00 26 2, Chemin Morass 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes	18 et 19 Dr BROSSEY 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène	22 et 23 Dr LECUFFRE 04 90 16 07 24 2, Impasse Segny 84058 Sérignan-du-Comtat	26 et 27 Dr VICENT 04 90 34 30 50 26, Avenue H. Fabre 84420 Polène	24 et 25 Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	21 et 22 Dr BROSSEY 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène	26 - 28 et 27 Dr LECUFFRE 04 90 16 07 24 2, Impasse Segny 84058 Sérignan-du-Comtat
25 et 26 Dr BROSSEY 04 90 34 30 51 1 rue, Bd F. Mistral 84420 Polène	29 et 1er Mars Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène		25 et 26 Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	23 et 24 Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	27 et 28 Dr ARRES 04 90 40 04 76 Route du Plan de la Gare 84100 Uchaux	25 et 26 Dr FRAUCCO 04 90 30 00 26 2, Chemin Morass 84290 Sainte-Cécile-les-Vignes	29 et 30 Dr MORALES 04 90 37 20 65 Route de Cavaillon 84050 Carnant-sur-Algès	31 et 1er Nov Dr GIFFON 04 90 37 73 59 Route d'Orange 84058 Carnant-sur-Algès	28 et 29 Dr TOGA 04 90 34 34 56 4, Cour. J. Estève 84058 Sérignan-du-Comtat	1er Dr ENHAULT 04 90 37 75 74 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène	
				30 et 31 Dr ROCCHI 04 90 34 34 56 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène							2 et 3 Dr MAYROGOME 04 90 34 21 95 31 bis, Bd F. Mistral 84420 Polène

ECOLE MATERNELLE

Une permanence administrative est maintenue par courriel, les parents en ont été informés, et une affiche a été mise dans le panneau extérieur de l'école.

- les enseignants sont en contact avec tous leurs élèves, par mail (ou par téléphone)
- quelques petites activités ont été données le vendredi 13, histoire de voir venir les premiers jours
- à partir d'aujourd'hui, un site internet ("padlet") a été mis en place pour les 3 classes : il s'agit de regrouper les idées d'activités, tutoriels, liens vers des histoires racontées, des recettes, des musiques etc... ceci étant accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette (nous avons fait un état des lieux du matériel disponible de chaque famille)
- aujourd'hui aussi, nous lançons les défis quotidiens (7j/7), avec envoi de photos pour montage qui sera diffusé aux familles. Le défi d'aujourd'hui : réaliser une tour la plus haute possible. Défis non obligatoires, mais stimulants et qui permettent de garder le lien.
- les familles peuvent nous contacter à tout moment si elles souhaitent du "travail" en plus, mais nous avons bien expliqué qu'il ne s'agissait pas de rajouter de la tension dans les foyers, déjà bien soumis au stress... et qu'il fallait profiter de nos proches, prendre du temps, jouer, se reposer, lire etc...

Florence Chauvin

Directrice Ecole Louis Gauthier

Message de Mr Bruno Trombetta, enseignant classe de Grande Section

Il n'y a pas de numéro de permanence. Les deux écoles possèdent un répondeur qui est écouté tous les deux jours. Le mail de l'école a été transmis à tous les parents. Certains enseignants transmettent les travaux, photos, et liens pédagogiques aux parents. En ce qui concerne l'accueil des enfants des soignants, nous n'avons pas de demande pour l'instant sur Sainte Cécile. Cependant, si besoin, les parents professionnels de santé peuvent contacter l'école maternelle au 04 90 30 78 23 ou l'école primaire au 04 90 70 34 50. N'hésitez pas à laisser un message. Des enseignants se sont portés volontaires afin de recevoir vos enfants dans une des écoles du village avec les normes de sécurité sanitaire en vigueur.

COLLEGE

Le collège Victor Schoechler est fermé jusqu'à nouvel ordre. Pour tout renseignement, contacter le **04 32 80 30 33**

ECOLE MONTESSORI



Fermée
temporairement

CRECHE



La crèche est fermée jusqu'à nouvel ordre.

La PMI a demandé à la MAM de fermer jusqu'à nouvel ordre..

COMMERCES CECILIENS OUVERTS

- Nicole Ponçon ▶ Livraison de miels et fromages - 06 03 22 31 70
- Pizza et Cie ▶ à emporter + livraison du vendredi au dimanche
04 90 60 27 11 jusqu'à 20h
- Léo Pizza ▶ à emporter de 17h à 20h - 04 90 30 81 57
- P'tit Grain ▶ Possibilité de livraisons
09 71 35 68 16 - 06 99 58 61 96 - 06 63 66 16 38
Epicerie fine et boissons à emporter uniquement.
- Vival ▶ fermeture à 19h - 04 32 80 96 49
- La Petite Douceur ▶ fermeture à 19h - 04 90 30 85 13
- Boulangerie Marion et Julien ▶ ouvert non stop les lundis de 6h à 19 h
04 90 30 83 81
- Garage Renault ▶ du lundi au vendredi de 8h à 12h00 - de 14h à 18h
04 90 30 76 70 - info@famc.net
- Pharmacie TRAMIER ▶ 04 90 30 88 66
- Boucherie Patrick ▶ 04 90 30 80 16
- Café du Commerce ▶ Tabac, Presse uniquement + boissons à emporter
04 90 11 77 54
- Utile ▶ 04 90 40 08 30 - utile.jourdan@gmail.com



PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA CRISE NOUS SERONS FERME LES MERCREDIS MATIN ET VENDREDIS MATIN (OUVERTURE A 12H00), AFIN DE NOUS FACILITER LA MISE EN RAYON.

Votre magasin U donne
l'accès prioritairement :

- Au **personnel soignant**
(sur présentation de carte professionnelle)
- Aux personnes de **plus de 70 ans**
(sur présentation d'une pièce d'identité)
- Aux femmes **enceintes**
- Aux personnes en **situation de handicap**

Nous vous rappelons la nécessité pour vous comme pour nous d'appliquer les **gestes barrières**, notamment en respectant la **distance de sécurité sanitaire d'un mètre** entre les clients et entre les clients et nos équipes.

Merci à tous

**VOUS POUVEZ PASSER
COMMANDE** chez certains
commerçants.
**Renseignez vous !
PRIVILEGIEZ LE PAIEMENT
PAR CARTE BLEUE !**

Cabinet Vétérinaire De Sainte-Cécile-les-Vignes

Horaires d'ouverture pour délivrance
médicaments et Alimentation :
10 h - 12 h

Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi
**URGENCES VITALES ASSUREES
UNIQUEMENT SUR RDV**

CAVES CECILIENNES OUVERTES

Pour toutes les caves ou domaines pas de dégustation. Uniquement vente à emporter bib ou bouteilles. Ces règles peuvent évoluer en fonction de la réglementation à venir.

- **DOMAINE MOUN PANTAÏ**
▶ Caveau ouvert pour vente à emporter.
Réservation préalable au 06 25 41 19 62
Livraisons possibles
frederic.penne@wanadoo.fr
- **DOMAINE LA GRAND RIBE**
▶ Caveau ouvert uniquement sur RDV
04 90 30 83 75 - Livraison possible
info@grandribe.com
- **DOMAINE PHILIPPE PLANTEVIN**
▶ Caveau ouvert sous forme de drive.
04 90 30 71 05 - Livraison possible sur
Sainte Cécile à partir de 6 bouteilles
philippe-plantevin@wanadoo.fr
- **DOMAINE LA PRÉSIDENTE**
▶ Caveau ouvert de 9H à 12h et 14h à
17h Livraison possible
- **CHÂTEAU DE RUTH**
▶ Caveau fermé - Prise de commande au
04 90 30 80 02 ou 06 74 79 58 29
Livraison locale possible
contact@domainesvincentmoreau.com
- **LE CRI DE L'ARRAIGNÉE
ET GRANDS ENFANTS**
▶ Caveau fermé. Prise de commande au
06 74 79 58 29 - Livraison locale possible
gfalesgrandsenfants@gmail.com
- **COLOMBES DES VIGNES**
▶ Drive opérationnel de 9h à 12h du
lundi au jeudi - CB uniquement ;
Tel 04 90 30 79 36
ou 06 43 47 79 73
cave@colombesdesvignes.fr

Listes de forains du marché du samedi matin à Sainte-Cécile-les-Vignes

Commerçants	Téléphone	Produits	Livraison
Jerome MONDON	06-10-20-85-40	Charcuterie	OUI
Epicerie Italienne BASSELER	06-29-71-81-89	Epicerie	OUI
Alain REYMOND	06-37-08-28-15	Fromage	OUI
Véronique CHARANSOL	06-80-32-88-20	Fromage	OUI
Sandra BEAUPERRIN	06-98-58-43-86	Fromage	OUI
Christelle PERO	06-51-67-11-34	Hûîtres / Moules	OUI
Nicole PONCON	06-03-22-31-70	Miels et Fromages	OUI
José ESPELT	04-90-37-73-90	Olives	NON
Fabien GRAVIER	06-29-72-69-87	Pain BIO	OUI
Etienne TOURNIAIRE	06-83-24-21-16	Plants	NON
Ferme Michèle BOURCHET	06-72-78-16-71	Primeur	NON
BOURRET Joel	06-32-51-87-53	Primeur	VOIR AVEC EUX
Ferme «Roudol»	06-80-32-88-20	Primeur	OUI
Jean Philippe MILLET -BIO-	06-21-63-61-53	Primeur	VOIR AVEC EUX
Fouad ESSOULI	06-16-67-86-04	Primeur	VOIR AVEC EUX
Philippe VIAL	06-22-78-79-58	Primeur	VOIR AVEC EUX
Mme FLIGEAT	06-21-20-98-74	Primeur	VOIR AVEC EUX
Thomas MAIGNAN	06-99-48-60-58	Salaison	OUI
Gerald PEREGRINO	06-30-65-54-52	Salaison	OUI
André CAICHE	06-62-81-56-07	Traiteur	OUI
BOUCHERIE «POUZOL»	06-87-03-29-91	Viandes	OUI
Xavier MONDON	06-77-49-74-13	Volaille	OUI

Nous mettons cette liste sur le site internet de notre village, que nous enrichissons au fur et à mesure : www.sainte-cecile.org
N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour tous ceux qui souhaiteraient **faire un jardin potager**, Etienne **TOURNAIRE** vous propose 2 paniers de plants, à mettre en terre chez vous :

▶ Panier n°1 : 10€

4 plants de tomates
2 plants de courgettes
2 plants d'aubergines
30 plants de salades
1 pot de basilic

▶ Panier n°2 : 25€

5 plants de tomates greffées
3 plants aubergines greffées
2 plants de poivrons greffés
30 salades
1 basilic

Vous devez passer commande auprès de lui, au **06 83 24 21 16** ou par mail : **etienne.tournaire@gmail.com** impérativement entre le lundi et le mercredi soir maximum. Mr Tourniaire préparera vos commandes et celles-ci seront à votre disposition le samedi 4 avril entre 10h et 11h30, à la salle Camille Farjon.

RENOUVELLEMENT DES ORDONNANCES PAR LES PHARMACIES

JORF n°0064 du 15 mars 2020 - texte n° 16

Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Le ministre des solidarités et de la santé,
 Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, et notamment la notification n° 2020/128/F ;

Considérant que la forte mobilisation et le risque d'indisponibilité des médecins dans la gestion de la crise pourrait causer des interruptions de traitement chronique préjudiciables à la santé des patients ; qu'il y a lieu de prévenir ce risque en permettant aux pharmacies d'officine de dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue et lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020 ;

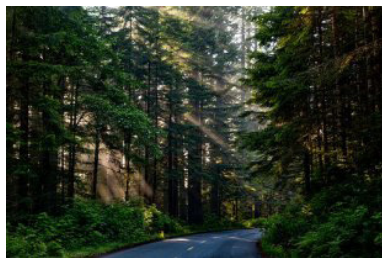
Article 6 :

Eu égard à la situation sanitaire, dans le cadre d'un traitement chronique, à titre exceptionnel, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée et afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé du patient, **les pharmacies d'officine peuvent dispenser, dans le cadre de la posologie initialement prévue, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020.**

Le pharmacien en informe le médecin. Sont exclus du champ d'application du présent article les médicaments stupéfiants ou auxquels la réglementation des stupéfiants est appliquée en tout ou partie conformément à l'arrêté du 5 février 2008 susvisé.

Les médicaments dispensés en application des dispositions du présent article sont pris en charge par les organismes d'assurance maladie, dans les conditions du droit commun, sous réserve que ces médicaments soient inscrits sur la liste des spécialités remboursables prévue au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale.

Interdiction temporaire d'accès aux massifs forestiers de Vaucluse et d'emploi du feu dans tout le département



Article créé le 21/03/2020 par Préfecture de Vaucluse - Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle Mis à jour le 21/03/2020

COMMUNIQUE PRESSE - Avignon, le 20 mars 2020
Mesures de lutte contre le COVID 19 :

Interdiction temporaire d'accès aux massifs forestiers de Vaucluse et d'emploi du feu sur tout le département

Les forces de sécurité intérieure étant largement mobilisées par les mesures de lutte contre la propagation du COVID19, afin de réduire les risques d'accidents en milieu forestier et de départs de feux de forêt, l'accès aux massifs forestiers du Vaucluse est interdit.

Cette mesure s'accompagne également d'une interdiction de l'emploi du feu sur l'ensemble du département, à la fois dans les espaces forestiers, et dans la bande des 200 mètres qui les bordent ainsi que sur tous les autres espaces (agricoles, jardins, parcs arborés, ripisylves)

Ces mesures, applicables à compter de ce jour, resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !

Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !

Consultez notre site internet www.vaucluse.gouv.fr ou suivez-nous sur Twitter @Prefet84 ou Facebook, pages « Préfet de Vaucluse »

CORONAVIRUS - COVID 19



**A PARTIR DU LUNDI 16 MARS
TOUS LES ACCUEILS
DE LA CAF SONT FERMÉS**

les services internet et téléphone fonctionnent normalement

Coronavirus : mesures mises en place à la Caf

Bonjour,

La Caf de Vaucluse assurera les versements de toutes les prestations comme d'habitude. Compte tenu de la situation actuelle, **tous les accueils de la Caf sont fermés.**

Aussi pour vos démarches, nous vous invitons à privilégier les solutions suivantes :

- Votre espace « Mon Compte » du site www.caf.fr, accessible 24h/24, 7j/7

- L'application mobile « Caf - Mon Compte », disponible gratuitement sur les différentes plateformes.

- **En cas d'urgence**, vous pouvez téléphoner au 0810 25 84 10 du lundi au vendredi de 9h à 16h30 (0,06€/min + prix d'un appel local). Selon la situation de votre dossier, un rendez-vous téléphonique, vous sera éventuellement proposé.

Si vous voyez le 0810 25 84 10, c'est la Caf qui vous appelle !

Afin de pouvoir donner les éléments nécessaires au traitement de votre dossier, nous vous invitons à **bien répondre au numéro de la Caf** et à l'enregistrer dans votre répertoire.

Nous regrettons les inconvénients causés par cette mesure exceptionnelle qui répond aux circonstances que connaît notre pays. Il en va de la protection de tous. Durant cette période, les agents des Caf restent entièrement mobilisés pour vous accompagner et vous assurent de toute leur solidarité.

Nous remercions de votre compréhension



pôle emploi

(info du 19 Mars 2020) Pour toutes les personnes qui seront en fin de droit ce mois-ci, vos droits à l'allocation chômage seront prolongés jusqu'à la fin de la période de confinement. Attention, vous devez néanmoins bien penser à vous actualiser en fin de mois comme d'habitude, sur notre **site pole-emploi.fr, notre application ou au 3949.**

GUIDE DU TÉLÉTRAVAIL

Beaucoup d'entre nous sont contraints au télétravail durant une durée non déterminée... Rien à voir avec le travail ponctuel à la maison, il va falloir tenir dans la durée ! Connecté, toujours en équipe mais à distance, ce mode de travail n'est pas si simple. A la maison, tout peut être synonyme de tentation ou de déconcentration... alors je vous partage quelques bonnes pratiques (de mon cru) pour rester concentré et entretenir la confiance dans son équipe. Avant tout, il est important de faire le point avec son manager sur l'organisation et les communications en équipe !

Choisir un bon cadre pour passer du mode « vie perso » au mode « vie (télé)boulot » :

- Organisez-vous selon les horaires «normaux» : primordial pour garder rythme et rigueur.
- Aménagez-vous un espace propice au travail : éclairé, dégagé, sur une table, le canapé n'est pas le meilleur endroit pour rester concentré.
- Évitez de mélanger la sphère privée et la sphère professionnelle, autant que possible.
- Habillez-vous convenablement. Il ne vous viendrait pas à l'idée de travailler en pyjama ?

Se fixer des objectifs :

- Faire sa to do list aide à garder le cap sur la journée, la semaine, le mois...
- S'entendre sur des objectifs communs avec son manager pour rester en phase.

Garder le contact : Par téléphone, visio, mail : partagez vos idées et vos sujets de travail.

- Oui, mais sans polluer la journée des autres !

Accordez-vous sur quelques pratiques avec votre manager et votre équipe. Par exemple :

- Se fixer des créneaux d'échanges en visio-conférence téléphonique avec son équipe : pour faire le point à des moments dédiés à 2 ou en équipe
- Le téléphone : urgence, ou besoin de partager rapidement sur un sujet
- Les textos : important mais pas urgent
- Les courriels : pour info et échange de fichier. Évitez de mettre « tout le monde en copie » si cela n'est pas utile à tout ce monde
- La visio-conférence : pour les réunions de travail.

Bougez !

Vous vous en rendrez vite compte : lorsque l'on travaille à la maison, on a vite fait d'avoir les jambes ankylosées.

Étirez-vous, marchez lorsque vous passez un appel ou que vous réfléchissez, faites du sport en dehors de vos horaires consacrés travail.

LA CROIX-ROUGE CHEZ VOUS



La Croix-Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social. Pour répondre à la crise COVID-19, la Croix-Rouge française a suspendu certaines de ses activités pour se concentrer sur la réponse à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centre d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social.

En appelant le **09 70 28 30 00**, disponible 7J/7 de 8h à 20h, les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de comman-

der des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

NUMERO NATIONAL : 09 70 28 30 00

LES LIVREURS SOLIDAIRES « Croix-Rouge chez vous » permet de s'approvisionner en produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et médicaments sur ordonnance). Les demandes seront transmises sur le terrain aux unités locales de la Croix-Rouge française dont les bénévoles assurent la livraison.

Les dons peuvent être effectués sur le web : www.soutenir.croix-rouge.fr ou par chèque à l'attention de Croix -Rouge Française « Urgence Covid-19 » -CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.

Questions sur le Coronavirus :
numéro **Vert** ☎ 0 800 130 000
(ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

NUMÉROS UTILES

Médecins :

- ▶ Dr BONNOURE : 24 Avenue Jean Jaurès 04 90 30 83 57
- ▶ Dr FRANCOZ : 2 Chemin de Moreau 04 90 30 80 26
- ▶ Dr LAMY de la Maison de retraite 04 90 30 80 38

Cabinet Infirmier : Cours Portalet 04 90 30 71 88

Cabinet Infirmier : Av Charles De Gaulle 06 07 12 02 74 / 06 83 13 78 42

Pharmacie TRAMIER : Av Charles De Gaulle 04 90 30 80 66

Service des Eaux (SAUR) : Route de Bollène 08 11 74 47 47

Numéros d'urgence

SAMU ☎ **15**

POLICE ☎ **17**

POMPIERS ☎ **18**

Appel d'urgence Européen ☎ **112**

Sans abri ☎ **115**